



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 37777

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les problèmes que pourraient poser la réduction de 20 % du montant des taxes versées par les entreprises aux chambres de commerce et d'industrie. En 2014, le prélèvement sur les entreprises devrait être de l'ordre de 1 milliard 350 millions d'euros. Or le Gouvernement envisagerait d'effectuer un prélèvement de 140 millions d'euros par l'abaissement pérenne du plafonnement sur les recettes de TACVAE et de TACFE et de 130 millions d'euros par un prélèvement exceptionnel pour 2014. Cette réduction de moyens suscite de vives inquiétudes parmi les responsables des chambres de commerce et d'industrie qui craignent que celle-ci n'impacte leurs actions au service des entreprises. Il lui rappelle qu'en Languedoc-Roussillon le réseau des chambres de commerce et d'industrie mène une politique dynamique de régionalisation tout en maintenant l'indispensable présence des CCI territoriales, relais des entreprises locales. Ce réseau accompagne plus de 21 000 porteurs de projets, il aide les entreprises à être innovantes et à se développer internationalement, il a créé CCI sud Formation CFA Languedoc-Roussillon, première structure consulaire regroupant l'ensemble des établissements CFA du réseau CCI Languedoc-Roussillon et formant plus de 4 000 jeunes. Aussi les acteurs des CCI du Languedoc-Roussillon demandent-ils que les moyens du réseau soient préservés. Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La mission Queyranne-Demaël-Jürgensen sur les interventions économiques en faveur des entreprises a présenté son rapport au ministre du redressement productif le 18 juin 2013, après quatre mois de travaux. Cette mission s'inscrivait dans le cadre de la politique de modernisation de l'action publique (MAP) pilotée par le Premier ministre. L'objet de cette mission était d'analyser les 46,5 Mds€ de dépenses publiques, à raison de 40 Mds€ pour l'État et de 6,5 Mds€ pour les collectivités territoriales, consacrés au soutien des entreprises et aux autres acteurs économiques (investisseurs, salariés, organismes sans but lucratif), sous diverses formes (subventions, prêts, garanties, avances, réductions d'impôt et de cotisations sociales), dans le but de proposer des simplifications et des rationalisations permettant de dégager jusqu'à 2 Mds€ d'économies au titre de 2014 et 2015. Les propositions de la mission s'articulent autour de trois grandes orientations : conforter les interventions les plus pertinentes, réformer les aides et soutenir les moins justes et les moins efficaces, simplifier les dispositifs. La mission a chiffré à 400 M€ la réduction possible du montant des taxes affectées aux deux réseaux consulaires en 2014 et 2015. A l'occasion du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013, le Gouvernement a notamment décidé de recentrer ses interventions économiques autour de quatre priorités (innovation, industrie, investissement et international) et de rationaliser les aides aux entreprises en supprimant les doublons et les dispositifs inéquitables ou inefficaces, afin de permettre, dès l'année 2014, au moins 1,1 Md€ d'économies et 2 Mds€ en 2015. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé que les ressources des organismes consulaires seraient revues à la baisse. Le projet de loi de finances pour 2014 précise les modalités de cette baisse pour l'année 2014. Au-delà de la question du financement, le Gouvernement oeuvre à un renforcement du pilotage stratégique des réseaux consulaires au moyen de contrats d'objectifs et de

performance. Un pacte de confiance et un contrat d'objectifs et de performance ont été signés le 28 mai 2013 entre l'Etat et l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI). Le contrat d'objectifs et de performance sera décliné au niveau local entre l'Etat et les chambres de commerce et d'industrie régionales, dans les conventions d'objectifs et de moyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37777

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9834

Réponse publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11306